

MUNICIPALITE DE MANSEAU
MRC DE BECANCOUR
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, Marc-Olivier Massé, directeur général et greffier trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Manseau à l'effet qu'il y a eu l'adoption des règlements suivants lors de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu le 2 juin 2026 :

- Règlement no 2026-04 décrétant la création d'un fonds de roulement provenant de l'excédent accumulé non affecté
- Règlement no 2026-05 permettant la circulation des véhicules hors route sur les infrastructures municipales
- Règlement no 2026-06 compteur d'eau

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à l'Hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture et sur le site Web de la municipalité.

Donné à Manseau, ce 4 juin 2026.



Marc-Olivier Massé
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-Olivier Massé, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Manseau, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 juin 2026.



Marc-Olivier Massé
Directeur général et greffier-trésorier
